



COMMISSION « Services publics et services aux publics »

Réunion du 10 octobre 2018

ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION.....	2
LISTE DES PARTICIPANTS	3
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION	5
LISTE DES DOCUMENTS	26
AVIS « 7BIS »	27
AVIS D'OPPORTUNITÉ	28

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION
SERVICES PUBLICS ET SERVICES AUX PUBLICS

- 10 octobre 2018 -

Président : Pierre-Yves GEOFFARD, CNRS et École d'économie de Paris (EEP)

Rapporteurs : Jean-Louis LHÉRITIER, Chef de service, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees – ministère des Solidarités et de la Santé).

Nathalie CARON, Sous-directrice des synthèses, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp – ministère de l'Éducation nationale)

Responsable de la commission : Yara MAKDESSI (01 87 69 57 10)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

.I	Introduction	5
.II	Examen pour avis d'opportunité des projets d'enquêtes statistiques	5
.III	Demande d'accès aux données dans le cadre de l'article 7bis	8
.IV	Introduction aux thématiques du prochain moyen terme du Cnis 2019-2023	9
.V	La méthode d'élaboration du moyen terme du Cnis 2019-2023	12
.VI	Présentation des avis du moyen terme du Cnis 2019-2023	14
	Conclusion	25

Liste des participants

Nom	Prénom	Organisme
AFSA	Cédric	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
ANXIONNAZ	Isabelle	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
AUBERT	Patrick	Ministère des Solidarités et de la santé - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
AUDIER	Florence	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
AUNAY	Typhaine	Ministère des Armées - Observatoire économique de la défense (OED)
BARHOUMI	Meriam	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)
BELLER	Catherine	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
CARBONNIER	Clément	Université Cergy Pontoise
CARON	Nathalie	Ministère de l'Education nationale – Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)
CHAMBAZ	Christine	Ministère de la Justice - Sous-direction de la statistique et des études
CHAUMERON	Sandrine	Ministère des Armées - Observatoire économique de la défense (OED)
CHOQUET	Luc-Henry	Ministère de la Justice – Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ)
DECOSTER	Brigitte	Fédération française de l'assurance
DUBOIS	Marie-Michèle	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
DURAN	Patrice	Ecole normale supérieure
ERB	Louis	Confédération générale du travail (CGT)
FRIEZ	Adrien	Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP)
GASNIER	Claudine	Autorité de la statistique publique (ASP)
GEOFFARD	Pierre-Yves	École d'économie de Paris
GONZALEZ-DEMICHEL	Christine	Ministère de l'Intérieur - Service statistique ministériel de la sécurité intérieure

Nom	Prénom	Organisme
HENRARD	Valentine	Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ)
JACOB	Sylvia	Ministère des Solidarités et de la santé - Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)
JOUTARD	Claire	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
LEFEBVRE	Geoffrey	Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep)
LHÉRITIER	Jean-Louis	Ministère des Solidarités et de la santé - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
MAKDESSI	Yara	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
MAUREL	Françoise	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction de la diffusion et l'action régionale (DDAR)
NAHON	Sandra	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)
NARGEOT	Rodolphe	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
RAFFIN	Valérie	Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep)
RAYNAUD	Philippe	Ministère des Solidarités et de la santé - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
SUJOBERT	Bernard	Confédération générale du travail (CGT)
TAGNANI	Stéphane	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
TARAYOUN	Tedjani	Ministère de la Justice - Sous-direction de la statistique et des études
TARDIEU	Frédéric	Ministère de l'Economie et des finances - Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP)

.I Introduction

Pierre-Yves GEOFFARD, Président de la commission

Bonjour à toutes et à tous. En dehors de l'examen de projets d'enquêtes pour avis d'opportunité et de demandes d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7 bis de la loi de 1951, cette séance sera consacrée aux projets d'avis du moyen terme 2019-2023 du Cnis dans l'ensemble des champs intéressant cette commission. Je me réjouis que nous prenions le temps d'aborder ces perspectives, en cohérence avec l'objet du Cnis. Dans ce cadre, il nous faudra sans doute rechercher une articulation nouvelle entre les considérations stratégiques à moyen terme et le suivi plus régulier de l'avancement de l'ouverture des données à leurs usagers potentiels.

.II Examen pour avis d'opportunité des projets d'enquêtes statistiques

1.1 Enquête sur les activités des jeunes en dehors du collège

Meriam BARHOUMI, Depp

Cette enquête, pour laquelle un avis d'opportunité est sollicité pour 2019, est portée conjointement par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) et l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep).

.a Les objectifs et la thématique de l'enquête :

Les activités des jeunes en dehors du collège sont aujourd'hui une préoccupation majeure des politiques publiques. D'une part, le développement d'une pratique sportive pour tous et tout au long de la vie, s'accompagnant d'une augmentation du nombre de pratiquants, est un objectif prioritaire de la politique des sports. D'autre part, des financements publics importants sont aujourd'hui consacrés aux activités des enfants et des adolescents en dehors de leur scolarité. Or, comme l'a rappelé un récent rapport du Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA), l'impact de la pratique de ces activités sur les jeunes demeure mal connu. De même, le lien entre activités extrascolaires et réussite scolaire reste une question ouverte et récurrente, avec des enjeux importants pour les politiques en matière d'éducation.

Dans ce contexte, le besoin d'information sur les activités des jeunes en dehors du collège apparaît mal couvert par les enquêtes statistiques existantes. En effet, ces enquêtes sont généralement réalisées auprès d'individus de 15 ans et plus. Celles portant sur des populations plus jeunes – comme, par exemple, l'enquête sur les pratiques sportives réalisée en 2001 par le ministère des Sports, l'enquête « éducation et famille » réalisée en 2003 dans le cadre des enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages de l'Insee ou l'enquête sur les loisirs culturels réalisée en 2001 par la Depp et le ministère de la Culture – sont aujourd'hui datées. La connaissance des activités pratiquées par les jeunes de moins de 15 ans apparaît ainsi devoir être actualisée.

Pour répondre à ce besoin d'actualisation, la Depp et l'Injep ont fait le choix de réaliser ensemble, dans le cadre du panel 2011 mis en place par la Depp, une enquête sur les activités des jeunes en dehors du collège, avec les objectifs suivants :

- mesurer la fréquence de ces activités et la manière dont les jeunes y participent ;
- mieux connaître la manière dont les jeunes se représentent ces différentes activités ;
- identifier les facteurs favorables et défavorables à leur participation ;
- caractériser les profils sociodémographiques et scolaires des pratiquants et des non-pratiquants ;
- mieux comprendre le lien entre les activités des jeunes et la réussite scolaire.

Le cumul des informations sur les pratiques des jeunes en dehors des heures de classe avec l'information riche du panel 2011 permettra d'identifier les facteurs favorables et défavorables à leur participation, de caractériser les profils sociodémographiques et scolaires des pratiquants et des non-pratiquants et de

mieux comprendre le lien entre les activités des jeunes et la réussite scolaire. La richesse de cette combinaison justifie l'intérêt pour l'Injep et la Depp de collaborer sur ce projet et de mener cette enquête dans le cadre du panel 2011.

Pour répondre à de tels objectifs, le recueil d'informations dans le cadre de cette enquête a vocation à couvrir : les activités sportives (caractéristiques et cadre institutionnel des activités pratiquées, pratiques sportives de l'entourage familial, perception du sport, etc.), l'engagement des jeunes (participation au conseil de classe, aux instances représentatives du collège, au conseil municipal des jeunes, aux associations ou mouvements de jeunes, etc.), les activités durant les vacances (occurrence et modalités des départs en vacances, activités sportives ou d'apprentissage pratiquées, etc.), ainsi que le travail scolaire en dehors des heures de cours (durée, conditions de réalisation, perception des devoirs, aide reçue, cours particuliers, participation au programme Devoirs Faits, etc.).

Les élèves du panel 2011 auront déjà été interrogés en 2016 et 2018, dans le cadre de l'évaluation de leurs acquis cognitifs, sur certains thèmes tels que la lecture, les activités culturelles, les moyens de communication, etc. Ces questionnements ne seront donc pas renouvelés dans le cadre de l'enquête.

.b Le panel 2011

Le panel 2011 fait suite à deux panels initiés par la Depp en 1978 et 1997. Il porte sur les élèves entrés pour la première fois au cours préparatoire en 2011, dans une école privée ou publique située en France métropolitaine. Il a été constitué de 15 188 élèves, avec une surreprésentation des élèves scolarisés au sein du réseau des Ecoles, Collèges et Lycées pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite (ECLAIR). En 2018-2019, 14 850 élèves de ce panel sont encore suivis – ceux ayant déménagé vers un département ou une collectivité d'outre-mer ayant continué d'être observés. Les élèves « à l'heure » de ce panel sont aujourd'hui en classe de 4^{ème}.

En étant intégrée à ce panel, l'enquête sur les activités des jeunes en dehors du collège devrait pouvoir s'appuyer sur un échantillon de taille importante et fidélisé (avec des enquêtes déjà bien accueillies par les familles en 2012 et 2016). Par ce biais, les résultats de l'enquête devraient également pouvoir être croisés avec des informations très riches sur la situation scolaire, l'environnement familial et les acquis des élèves, ainsi que sur leurs loisirs et leurs activités extrascolaires.

.c Le dispositif de l'enquête

Pour mettre en œuvre cette enquête, un comité de pilotage a été constitué, rassemblant les membres de la Depp et de l'Injep impliqués. L'enquête a également été dotée d'un comité scientifique, composé de différents spécialistes du sport et de l'éducation.

Deux contraintes sont apparues devoir être prises en compte. D'une part, du fait de l'âge des jeunes interrogés (entre 13 et 14 ans au moment de l'enquête), il est apparu nécessaire d'informer les parents de la réalisation et du contenu de l'enquête. Un envoi systématique des questionnaires papier aux familles a pour cela été prévu. Les enquêteurs téléphoniques devront également solliciter les parents pour administrer le questionnaire aux jeunes. Toujours en raison de l'âge des répondants, le questionnaire sera limité à une quarantaine de questions, pour correspondre à une durée de passation d'environ 20 minutes. D'autre part, du fait de la taille importante de l'échantillon, le choix a été fait de privilégier une enquête multimodale, reposant sur un questionnaire auto-administré par internet ou voie postale, ainsi que sur des entretiens téléphoniques en cas de non-réponse.

La collecte devrait ainsi être réalisée en trois phases. Tout d'abord, en phase 1, les documents d'enquête seront remis aux familles par les principaux de collèges. Les élèves pourront ensuite répondre par internet ou à l'aide du questionnaire joint. Six semaines après cet envoi, en phase 2, un rappel sera adressé par voie postale et par internet. Sept semaines après ce rappel, en phase 3, les non-répondants feront l'objet d'un rappel téléphonique, au cours duquel le questionnaire pourra être administré. Trois semaines après les phases 1 et 2, des relances SMS sont adressées aux élèves et à leur famille.

.d Le calendrier prévisionnel de l'enquête

Le comité scientifique de l'enquête s'est réuni pour la première fois en septembre 2018 et devrait se réunir de nouveau en décembre 2018. Un test du questionnaire de l'enquête devrait démarrer courant octobre 2018. L'enquête devrait ensuite être présentée au Comité du label en janvier-février 2019. La collecte aurait ensuite vocation à être réalisée d'avril à juillet 2019. Les premiers résultats devraient ainsi pouvoir être publiés fin 2020, avant une mise à disposition des données aux chercheurs fin 2022.

Louis ERB, CGT

Je souhaiterais tout d'abord saluer le rapprochement entre la Depp et l'Injep autour de cette enquête. Il est important que des partenariats se nouent ainsi. Le panel 2011 apparaît également comme un très bon choix d'outil pour aborder ces questions.

Du reste, s'agissant d'observer les activités en dehors de l'école, l'enquête aurait pu couvrir un champ plus large, au-delà des activités sportives et pratiquées durant les vacances. Certes, le panel 2011 intègre déjà des éléments concernant les relations et les activités pratiquées avec les parents. Néanmoins, d'autres thématiques auraient pu être abordées, parmi lesquelles les loisirs, la culture, les relations amicales ou amoureuses, etc.

Le choix d'interroger les élèves à l'âge de 13-14 ans soulève également des interrogations – l'Injep réalisant déjà la plupart de ses enquêtes sur le sport à partir de 15 ans, soit un âge relativement proche. Un prolongement de l'enquête au Lycée est-il ensuite prévu, pour permettre des comparaisons ? Inversement, est-il envisagé d'interroger les pratiques des élèves à l'école primaire ?

Pour ce qui est des modalités de questionnement, les élèves seront-ils interrogés sur leurs activités durant la semaine passée ou tout au long de l'année ? L'usage d'un format de type emploi du temps est-il envisagé ?

Par ailleurs, quelle pourrait être l'articulation entre cette enquête et la cohorte ELFE portée par la Drees, aux objectifs relativement proches, s'agissant notamment d'interroger les facteurs familiaux, économiques et socioculturels conditionnant la réussite tout au long de la scolarité, ou encore l'influence de l'usage de l'informatique et des activités sportives et culturelles sur le développement physique et intellectuel et la socialisation ? Des partenariats avec la Drees ont-ils été envisagés ?

De manière générale, des partenaires extérieurs ont-ils été mobilisés par le comité de pilotage de l'enquête ? Des associations sportives, culturelles ou d'éducation populaire ont-elles été sollicitées ? Vis-à-vis de l'accès aux vacances et des inégalités sociales afférentes, le Secours populaire dresse déjà un bilan chaque année. Vis-à-vis de l'engagement des jeunes, une enquête vient d'être réalisée par le CNESCO sur l'engagement des lycéens dans les conseils de la vie lycéenne. Des partenariats avec ces acteurs ont-ils été envisagés ?

Enfin, la mesure des effets des activités pratiquées sur la réussite scolaire pourrait s'avérer complexe. Des corrélations pourraient être mises en évidence. En revanche, des effets directs pourraient être difficiles à caractériser.

Meriam BARHOUMI

Sur les autres activités pratiquées en dehors du collège (loisirs, activités culturelles, etc.), les élèves du panel 2011 ont déjà été interrogés en 2016 et en 2018, dans le cadre des évaluations de leurs acquis cognitifs. Au regard des contraintes relatives à la longueur du questionnaire, le choix a été fait de ne pas réinterroger ces dimensions.

L'âge de la population cible, quant à lui, est lié à la constitution du panel 2011. Les élèves « à l'heure » du panel sont aujourd'hui en classe de 4^{ème} et sont âgés de 13 à 14 ans.

Pour ce qui est des modalités de questionnement, les élèves seront interrogés sur leurs activités (durée, quantité, etc.) depuis le début de l'année scolaire 2018-2019.

Geoffrey LEFEBVRE, Injep

L'Injep est également partenaire de la cohorte ELFE. A ce jour, les enfants de cette cohorte sont encore trop jeunes pour être interrogés sur leurs pratiques sportives et leur engagement. Un tel projet devrait cependant être envisagé à terme.

Les enquêtes de l'Injep, quant à elles, portent effectivement sur des populations âgées de 15 ans et plus. Néanmoins, la population des jeunes demeure difficile à capter. Les 13-14 ans devrait donc constituer un cœur de cible très intéressant, d'autant que cette population figure parmi les plus sportives, avec des taux de pratique élevés constatés dans le cadre du suivi des licences sportives.

Pour ce qui est de mobiliser des partenaires extérieurs, nous nous sommes rapprochés d'un certain nombre de chercheurs, en sociologie du sport notamment. Nous avons également mobilisé indirectement des associations *via* la Direction des sports et la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. Nous avons notamment obtenu des retours de la part de l'Observatoire des vacances et des

loisirs des enfants et des jeunes (OVLEJ). Au regard des difficultés parfois rencontrées pour mobiliser des représentants légitimes, nous avons préféré passer ainsi par nos directions de rattachement.

Dans le cadre de la préparation du questionnaire, nous avons également rencontré le CNESCO, pour bénéficier d'un retour d'expérience, bien que l'enquête du CNESCO ait davantage porté sur le public des lycéens. Le CNESCO devrait également suivre les résultats de l'enquête pour alimenter ses travaux.

Pierre-Yves GEOFFARD

En l'absence d'autres remarques ou d'oppositions, je propose d'accorder un avis d'opportunité favorable à cette enquête.

L'enquête sur les activités des jeunes en dehors du collège recueille un avis d'opportunité favorable.

.III Demande d'accès aux données dans le cadre de l'article 7bis

Françoise MAUREL, Cnis

Une demande a été formulée par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), portant sur des données détenues par la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam) au sein des systèmes d'information RESID-EHPAD et RESID-ESMS. Ces données permettraient à la Drees, sur la base d'une transmission annuelle, de compléter son système d'information sur l'activité des structures médico-sociales et leurs résidents ou usagers, en complément des enquêtes EHPA et ES-Handicap. L'objectif serait notamment de réaliser des études sur les parcours de soins, pour les personnes âgées dépendantes et les bénéficiaires des services médico-sociaux. Ces études seraient publiées dans le cadre des publications de la Drees ou éventuellement sous forme de publications académiques. L'enjeu serait par ailleurs de permettre, à terme, une rationalisation du dispositif d'enquêtes de la Drees, si les données administratives collectées s'avéraient utilisables en remplacement.

Une autre demande a été formulée par la Drees, portant sur des données détenues par la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) du ministère de l'Éducation nationale au sein du système d'information ESCULAPE. Les dossiers médicaux scolaires établis par les médecins de l'Éducation nationale et regroupés dans la base ESCULAPE seraient utilisés en complément de l'enquête de la Drees sur la santé des élèves. L'objectif serait ainsi d'améliorer la finesse territoriale des études produites, autour des inégalités sociales de santé notamment. Des telles études auraient vocation à être publiées dans le cadre des publications de la Drees ou de la Depp, voire sous forme de publications académiques. A terme, l'enjeu serait également d'envisager un recours à ces sources administratives pour alléger le dispositif d'enquêtes de la Drees.

Une demande a par ailleurs été formulée par le service statistique ministériel (SSM) du ministère de la Justice, portant sur les données détenues par la Direction des services judiciaires du même ministère dans le cadre du système d'information CASSIOPEE. Ces données permettent déjà, sur la base d'une transmission hebdomadaire, l'établissement de tableaux statistiques descriptifs de la filière pénale, de façon globale et par famille de contentieux. La demande vise à compléter cet objectif : un extrait de ces données permettrait également d'alimenter, sur le champ pénal, un panel de jeunes, en vue d'améliorer la connaissance des mineurs suivis en justice. Des indicateurs trimestriels continueront à être produits, de même que des données de cadrage annuelles. Des études auront également vocation à être publiées dans les collections du SSM.

Une autre demande a été formulée par le SSM du ministère de la Justice, portant sur la régularisation de l'accès aux données civiles sur les mineurs, afin de permettre leur appariement avec un ensemble de données pénales dans le cadre d'un panel de mineurs, mis en production entre 2005 et 2008 et qu'il s'agit aujourd'hui de relancer. Cette utilisation n'avait pas fait l'objet, à l'époque, d'une demande auprès du Cnis. Elle avait néanmoins été autorisée par la Cnil. Les études et tableaux réalisés à partir de ces données ont vocation à être diffusés à travers les publications du SSM.

Enfin, une demande a été formulée par l'Observatoire économique de la défense, portant sur la banque de données de la Direction des ressources humaines du ministère de la Défense. Ces données individuelles portant sur les personnels militaires (situations d'emploi voire, à terme, de rémunération) devraient permettre, sur la base d'une transmission annuelle, d'améliorer la cohérence et la qualité des statistiques produites sur les personnels militaires dans le cadre du dispositif de recensement annuel des agents de l'État et du Système d'information sur les agents des services publics (SIASP). Des tableaux statistiques

annuels devraient ainsi être réalisés. Ces données pourraient également constituer une base d'échantillonnage pour de futures enquêtes sur les conditions de vie des militaires.

Pierre-Yves GEOFFARD

Je me réjouis que le thème de la défense soit abordé – ce thème, bien que relevant du champ de cette commission, n'ayant pas encore donné lieu à une séance spécifique.

Les demandes présentées reçoivent un avis favorable.

.IV Introduction aux thématiques du prochain moyen terme du Cnis 2019-2023

Clément CARBONIER, Université de Cergy-Pontoise, THEMA

Mon point de vue sera celui d'un usager des statistiques publiques, en tant que chercheur en évaluation des politiques publiques travaillant principalement dans le champ de la science économique mais aussi en lien avec des chercheurs issus d'autres sciences sociales.

Il convient tout d'abord de rappeler que l'évaluation des politiques publiques a pour objet de mieux comprendre les mécanismes conduisant aux effets des politiques publiques, le cas échéant en vue de les affiner ou de les améliorer. Or, dans ce champ de recherche, on observe aujourd'hui une transformation des moyens, avec le développement de bases de données de plus en plus riches, de voies d'accès aux données telles que le Centre d'accès sécurisé aux données (CASD) et d'outil de traitement des données aux capacités croissantes. Conjointement, on observe une évolution des méthodes et des stratégies d'évaluation.

Deux caractéristiques des nouveaux systèmes d'information utilisés pour l'évaluation des politiques publiques méritent d'être soulignées. D'une part, ils reposent sur des données longitudinales, permettant un suivi des mêmes individus tout au long de leur trajectoire. D'autre part, ils permettent des appariements avec d'autres données concernant les individus suivis dans le temps, avec en perspective une meilleure appréhension des effets des interactions entre les différents services publics et services aux publics.

Dans ce contexte, autour d'un certain nombre de thématiques, on observe aujourd'hui que les statistiques globales mettent en évidence, y compris dans le cadre des comparaisons internationales, une efficacité relativement satisfaisante des services publics et services aux publics français. Cependant, autour des mêmes thématiques, des analyses plus fines mettent en exergue des inégalités. Je proposerai quelques exemples pour illustrer les enjeux du prochain moyen terme du Cnis.

Dans le champ de l'assurance vieillesse, les statistiques globales font état, en France, d'un revenu moyen des retraités relativement proche de celui des actifs, traduisant un taux de couverture parmi les plus élevés au monde. Pourtant, les coefficients de GINI relatifs aux pensions des retraités français font état d'inégalités importantes en la matière. Ces chiffres pourraient traduire un éclatement des pensions entre plusieurs régimes. Ils nécessiteraient également d'être analysés au regard d'éléments concernant le patrimoine des retraités, au regard de la structure des inégalités aux différentes périodes considérées (caractéristiques des générations, situations durant la vie active et au moment du passage à la retraite, types de carrières, etc.), ainsi qu'au regard des effets inégalitaires potentiellement induits par le système de retraite lui-même (en lien avec les mécanismes de décote et de désindexation notamment). Aujourd'hui, de tels effets demeurent difficiles à appréhender sans un suivi longitudinal des individus et un appariement des bases de données.

Dans le champ de l'éducation, le score moyen obtenu par la France dans le cadre de l'enquête PISA apparaît relativement élevé. Cependant, les résultats comparés par quintiles de catégorie socio-économique mettent en évidence des écarts importants. Il apparaît ainsi nécessaire d'observer les trajectoires d'éducation. De nombreux caractères ont déjà fait l'objet d'études (l'âge d'entrée à l'école, le nombre d'élèves par classe, les expériences de collège sans note, la carte scolaire, etc.). Cependant, le lien entre ces différents caractères nécessiterait d'être éclairé, le cas échéant à travers des appariements s'appuyant sur l'identifiant unique des élèves. De la même manière, l'analyse de l'articulation entre les niveaux pré-bac et post-bac nécessiterait d'être approfondie, s'agissant notamment de mesurer les effets des filières courtes sur les trajectoires et la réponse aux besoins des individus.

Dans le champ de la santé, la France affiche une espérance de vie à la naissance parmi les plus élevées. Toutefois, des disparités se font jour en fonction des catégories socio-professionnelles. Ces disparités nécessiteraient d'être analysées, en tenant compte de la dimension territoriale et de l'articulation entre les différents services publics et services de santé. La question du non-recours aux prestations sociales et aux soins nécessiterait également d'être abordée sous l'angle des parcours – une enquête réalisée à partir de la

cohorte CONSTANCE ayant mis en évidence un renoncement aux soins concernant principalement le dentaire et l'ophtalmologie, mais aussi la pneumologie, la cardiologie et la gynécologie, avec en parallèle une surconsommation des services d'urgence.

En amont de l'éducation, si la France demeure bien positionnée dans les comparaisons internationales en termes de pourcentage des enfants de 0 à 2 ans en garde formelle, on y observe des disparités dans l'accès à la garde d'enfant en fonction du revenu. Les parents français du tercile le plus riche affichent un taux de garde supérieur à celui observé dans les pays scandinaves, tandis que ceux du tercile le moins riche affichent un taux inférieur à celui observé dans les pays latins, avec un impact potentiel sur les parcours des enfants. Ces inégalités nécessiteraient d'être analysées au regard de la multiplicité des dispositifs de garde et des financements associés, des situations sur le marché du travail, etc.

Au niveau de la prise en charge de la dépendance, on constate une consommation de services à domicile quasi nulle parmi les personnes âgées de plus de 80 ans aux revenus les plus faibles et très importante parmi celles aux revenus les plus élevés. Là encore, ces écarts nécessiteraient d'être analysés au regard de la multiplicité des dispositifs et des modes de financement. La question du non-recours aux dispositifs aux abords de la prise en charge totale nécessiterait également d'être approfondie, en analysant aussi les effets de ce non-recours sur la consommation des services d'urgence. Les trajectoires d'entrée dans la dépendance nécessiteraient ainsi d'être étudiées, pour permettre une mesure de leurs impacts sur les aidants (en matière de participation au marché du travail notamment), sur les services d'hospitalisation gériatrique et de soins de suite, etc. Pour ce faire, un suivi longitudinal et territorialisé de l'entrée en dépendance nécessiterait d'être mis en place, avec des données précises sur l'environnement des personnes (famille, aidants, offre de soins, etc.).

En conclusion, les services publics et services aux publics apparaissent nombreux et importants en France. Il conviendrait cependant de mieux comprendre leur utilisation et leurs interactions, en s'appuyant sur des appariements entre les bases de données et un suivi des bénéficiaires dans le temps.

Pierre-Yves GEOFFARD

Je propose d'ouvrir la discussion sur cette première mise en perspective des enjeux du moyen terme 2019-2023.

Bernard SUJOBERT, CGT

Les domaines évoqués ce jour (la santé, la vieillesse, etc.) recouvrent en réalité un ensemble de politiques publiques. Dans ces domaines, l'accent a été mis sur la nécessité d'une utilisation raisonnée, pertinente et exigeante de la ressource statistique. En parallèle, des besoins et des attentes ont été exprimés.

Il y a 10 ans, au sein de la même instance du Cnis, le sujet de l'évaluation des politiques publiques avait été abordé de manière différente. A l'époque, l'objectif affiché était d'évaluer des politiques publiques spécifiques telles que l'expérimentation du RSA, ce qui supposait de créer une information nouvelle.

L'évaluation des politiques publiques demeure un enjeu important pour la statistique publique, à l'origine de certaines polémiques, autour de l'évaluation de la réduction du temps de travail notamment. Néanmoins, le débat n'ayant pas été engagé sur un programme d'évaluation de politiques publiques précises, je limiterai mon intervention à ces remarques – une note ayant par ailleurs été rédigée par la CGT sur le sujet que je tiens à la disposition du Secrétariat du Cnis.

Patrice DURAN, Président du Cnis

Depuis la mise en place des premiers dispositifs d'évaluation des politiques publiques, au début des années 1990, cette question a fait l'objet de nombreux débats. Aujourd'hui, un certain nombre de clarifications nécessiteraient d'être apportées.

En réalité, le terme « évaluation » est inadapté, car il renvoie à une prise de position ou à l'expression d'un jugement. Or l'enjeu est davantage de proposer une estimation des effets de tel ou tel dispositif. Les anglosaxons privilégient ainsi le terme « *assessment* ».

L'évaluation des politiques publiques repose sur la traduction de problèmes pratiques en questions de recherche – ces questions de recherche appelant ensuite la mobilisation de méthodes et de moyens. La question est ensuite de savoir comment réinjecter la connaissance produite dans les circuits de décision. A cet égard, on constate que les travaux d'évaluation des politiques publiques conservent un impact relativement faible.

Il convient par ailleurs de rappeler que les politiques publiques ne sont qu'un type spécifique d'action publique – le concept d'action publique, que j'ai contribué à définir avec Jean-Claude Thoenig, recouvrant une dimension plus large et plus générique. En pratique, une politique publique n'est souvent identifiable comme telle qu'ex-post. L'enjeu est alors d'en analyser les impacts et les mécanismes, avec une approche pluridisciplinaire.

Florence AUDIER, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

L'accent a été mis sur l'importance, dans différents domaines, d'approfondir la compréhension des inégalités, au-delà des statistiques globales. Il convient toutefois de rappeler que les appariements de données, qui nécessitent des travaux extrêmement lourds, doivent être envisagés en fonction des problématiques considérées. A cet égard, les grands axes et grandes problématiques soutenant les propositions formulées dans le cadre de cette introduction nécessiteraient d'être précisés.

Pierre-Yves GEOFFARD

Dans le cadre de cette introduction, le choix a été fait de s'intéresser aux services publics et services aux publics du point de vue des usagers et des bénéficiaires, avec une vision globale, plutôt que de se focaliser sur les dispositifs existants. Ce changement de perspective met en évidence la variété des acteurs mobilisés dans chaque domaine, qu'il s'agisse d'opérateurs du secteur public ou organismes privés (à but lucratif ou non). Ceci doit nous interroger sur les sources à mobiliser pour permettre à la statistique publique de contribuer à la connaissance de ces sujets.

La statistique publique tend à s'appuyer davantage sur des données administratives ou de gestion. Néanmoins, des angles morts relativement importants subsistent, y compris s'agissant de recueillir, auprès d'organismes publics et/ou privés, des données suffisamment fines pour observer des hétérogénéités ou des inégalités. Vis-à-vis des dépenses de santé, par exemple, la distribution de la prise en charge des remboursements par la Sécurité sociale est bien connue ; en revanche, le chaînage avec les remboursements individuels assurés par les organismes complémentaires fait encore défaut – ces données demeurant détenues par des organismes ne relevant pas *stricto sensu* de la statistique publique.

Clément CARBONNIER

L'évaluation des politiques publiques peut porter sur un ensemble structurant de dispositifs ou sur un dispositif particulier. Néanmoins, je me suis efforcé de produire une vision plus globale, en soulignant l'importance, pour comprendre les effets d'un dispositif, de mesurer les interactions de celui-ci avec d'autres.

J'ai également insisté sur la question des inégalités, qui relève d'un questionnement plus large sur l'hétérogénéité des impacts des politiques publiques. Autour du temps de travail, par exemple, les politiques publiques peuvent avoir des impacts différents d'un secteur à l'autre ou d'une entreprise à l'autre, en fonction des contraintes de production propres à chacun ou chacune, des dispositifs mis en œuvre par ailleurs, etc.

Ceci induit effectivement des besoins d'appariements différents, en fonction des problématiques considérées. Pour répondre à ces enjeux, l'enjeu serait de faire en sorte que les bases de données, dans leur constitution, intègrent un moyen de procéder à différents appariements, en fonction des besoins. L'identifiant unique permettant un suivi des élèves et ayant vocation à permettre différents travaux constitue un bon exemple de cette approche.

Luc-Henry CHOQUET, DPJJ ministère de la Justice

Le constat a également été fait d'une utilisation relativement médiocre des connaissances dans le cadre de l'élaboration des politiques publiques. Ceci interroge sur la formation dispensée dans les écoles, qui pourrait intégrer davantage cette dimension. Ceci interroge également sur les pratiques des conseils scientifiques des établissements, dont la compétence pourrait être étendue au suivi de la manière dont est utilisée la connaissance, au-delà du suivi des recherches conduites.

.V La méthode d'élaboration du moyen terme du Cnis 2019-2023

Cédric AFSA, Responsable du moyen terme du Cnis

Pour recueillir les demandes ou attentes des utilisateurs de la statistique publique, il s'est agi tout d'abord d'établir un bilan des avis du moyen terme écoulé. Ce bilan, dont les conclusions ont été présentées aux commissions du Cnis au printemps 2018, a permis de révéler des besoins insuffisamment couverts, voire non traités.

Il s'est agi ensuite de procéder à une consultation des présidents et rapporteurs des commissions du Cnis, pour recueillir auprès d'eux les demandes exprimées au cours des réunions plénières du moyen terme écoulé, mais aussi pour les interroger sur les demandes qu'ils auraient pu capter dans le cadre de leur activité professionnelle.

En parallèle, les rapports des groupes de travail du Cnis et d'autres organismes tels que la Cour des comptes ont été pris en compte, pour identifier un certain nombre de recommandations ou propositions à mettre en œuvre dans le cadre du prochain moyen terme.

Les rencontres ou colloques organisés par le Cnis ont également constitué un moyen de capter les attentes des utilisateurs de la statistique publique.

Enfin, en s'appuyant sur la refonte du site internet du Cnis, une consultation publique a été expérimentée. Un questionnaire a été mis en ligne, permettant aux répondants d'énumérer jusqu'à cinq sujets majeurs pour la statistique publique dans les cinq années à venir, en les invitant à justifier leurs choix. Le questionnaire intégrait également un champ libre pour permettre aux répondants de formuler des commentaires. Au total, cette consultation a permis de recueillir la contribution de 65 répondants d'horizons variés (un quart relevant de la sphère publique hors SSP, un cinquième relevant du SSP, un cinquième relevant du monde universitaire ou de la recherche, un sixième relevant du monde associatif, des particuliers, des journalistes, etc.), se déclarant à 95 % utilisateurs de la statistique publique. 240 réponses ont été fournies, dont 85 % se sont avérées argumentées. Un matériau extrêmement riche a ainsi été produit, avec des éléments de réponse permettant de motiver les avis du moyen terme 2019-2023, mais aussi des attentes nouvelles ou plus transversales à prendre en compte, concernant la lisibilité des statistiques produites notamment. Cette consultation publique n'a toutefois guère permis de faire remonter des sujets proprement économiques, ce qui appellerait une évolution du dispositif en cas de renouvellement de l'exercice.

La réunion de printemps de la commission « Services publics et services aux publics » avait permis d'identifier des besoins autour des thématiques ou enjeux suivants :

- le suivi des trajectoires pénales ;
- la mise en place d'un système d'information de qualité sur la formation continue des enseignants ;
- le suivi de l'entrée en dépendance ;
- l'observation des entrées et des parcours dans l'enseignement supérieur ;
- « l'appropriation » des bases de gestion pour un usage statistique ;
- la lisibilité de l'offre du SSP (avec des demandes de cartographie des systèmes d'information et un souhait des utilisateurs de pouvoir être davantage guidés dans l'appropriation des nombreuses informations mises à disposition) ;
- les comparaisons internationales ;
- les analyses locales ou territorialisées.

Dans le cadre de la consultation publique, les sujets les plus fréquemment mentionnés ont ensuite été les suivants :

- la dimension territoriale ;
- les inégalités économiques et sociales ;
- l'environnement et le développement durable.

De préoccupations transversales ont également été plusieurs fois mentionnées, parmi lesquelles :

- développer les données comparatives internationales ;
- exploiter les nouvelles sources de données ;
- prendre la mesure de la « mutation numérique » dans différents domaines tels que l'emploi, les conditions de travail ou les conditions de vie ;
- conduire des analyses longitudinales ;
- améliorer la lisibilité de l'offre du SSP.

Enfin, certaines thématiques relevant de la commission « Services publics et services aux publics » ont été pointées comme recouvrant des enjeux majeurs :

- la santé et la dépendance ;
- l'accès aux services ;
- la qualité des services publics.

A partir de ces éléments, le programme du prochain moyen terme du Cnis a été construit autour d'avis généraux, traitant de thèmes ou de méthodes à caractère transversal. Ces avis généraux, ayant vocation à être discutés et soumis au Bureau du Cnis, porteraient sur les enjeux suivants :

- la conduite de comparaisons internationales ;
- la production d'indicateurs territoriaux ;
- l'exploitation des nouvelles sources de données ;
- la mesure des évolutions économiques et sociales induites par la transformation numérique ;
- le suivi et l'analyse des trajectoires ;
- la mesure des inégalités (sociales et de situation) ;
- le suivi des objectifs de développement durable ;
- la lisibilité des statistiques diffusées par le SSP ;
- l'accès des données aux chercheurs ;
- l'allègement de la charge des répondants.

Ces avis généraux seraient complétés par des avis relevant spécifiquement des commissions. A cet endroit, le choix a été fait de privilégier des avis relativement courts et davantage centrés sur les objectifs – la question des moyens interrogeant avant tout les producteurs et ayant vocation à être discutée dans le cadre des commissions. Le choix a également été fait de limiter le nombre de ces avis à une dizaine par commission, pour permettre leur suivi dans le cadre du programme de réunions des commissions, ainsi que pour permettre, le cas échéant, le suivi de réflexions déjà engagées au cours du moyen terme précédent, le suivi des recommandations des groupes de travail, voire la prise en compte de sujets émergents.

Pierre-Yves GEOFFARD

Avant d'examiner les projets d'avis spécifiques à la commission « Services publics et services aux publics », je propose d'ouvrir le débat sur les éléments de cadrage présentés.

Pour ma part, je ferai observer qu'au regard des résultats extrêmement intéressants obtenus à travers la consultation publique expérimentée, la mise en place d'un dispositif permanent d'échange avec les utilisateurs de la statistique publique pourrait être envisagée. Le Cnis pourrait ainsi se positionner comme une plateforme permettant à l'ensemble des usagers potentiels de la statistique publique de faire remonter leurs demandes ou besoins, leurs motifs de satisfaction, voire leurs exemples d'utilisation.

Bernard SUJOBERT

Il conviendrait alors de veiller à ce que les contributions puissent être restituées et débattues au sein des commissions, qui seules permettent la confrontation directe et la discussion plurielle des points de vue. A défaut, le risque serait de dédouaner les intervenants de leur participation aux travaux des commissions. En parallèle, une réflexion pourrait être menée sur le fonctionnement des commissions, pour permettre aux participants d'interpeller eux-mêmes la commission sur un sujet particulier.

Brigitte DECOSTER, Fédération française de l'assurance (FFA)

La FFA souhaiterait quant à elle formuler une demande relative aux comptes de la protection sociale publiés chaque année par la Drees. Ce document de référence permettant de quantifier les prestations sociales des régimes obligatoires et des organismes complémentaires intègre bien les mutuelles 45 et les institutions de prévoyance. En revanche, il n'intègre pas les sociétés d'assurances régies par le Code des assurances. Le document précise que l'activité des sociétés d'assurances dans le champ des risques sociaux n'est pas qualifiée de « protection sociale » en comptabilité nationale. Or les mutuelles 45, les institutions de prévoyance et les sociétés d'assurances sont en concurrence sur le marché des risques sociaux (santé, retraite, dépendance, incapacité, invalidité, décès, etc.), avec le même cadre réglementaire et prudentiel. Dans les comptes de la santé, les sociétés d'assurances apparaissent bien aux côtés de l'ensemble des organismes complémentaires. Il conviendrait donc de faire en sorte qu'il en soit de même dans le cadre des comptes de la protection sociale.

Nous avons déjà formulé cette demande auprès du Directeur de la Drees. Nous souhaitons néanmoins la reformuler dans le cadre de cette commission. La Drees a déjà commencé à produire des états statistiques réglementaires communs aux sociétés d'assurances, aux mutuelles 45 et aux institutions de prévoyance, à partir des chiffres collectés par l'ACPR. Néanmoins, les sociétés d'assurances nécessiteraient d'être véritablement reconnues comme acteurs de la protection sociale, le cas échéant à l'occasion du prochain changement de base des comptes nationaux.

Pierre-Yves GEOFFARD

Cette demande aurait également vocation à être formulée devant la Commission des comptes de la sécurité sociale.

Brigitte DECOSTER

Je ne saurais vous affirmer que tel a été le cas. En revanche, nous avons adressé un courrier au Directeur de la Drees.

Jean-Louis LHÉRITIER, Drees

Une réponse sera apportée à cette demande.

Pierre-Yves GEOFFARD

En retour, l'enjeu serait de faire en sorte que les organismes participant à la couverture des grands risques de la vie, dont les sociétés d'assurances régies par le Code des assurances, contribuent à la connaissance statistique de la protection sociale des populations couvertes. Il nous faudrait ainsi pouvoir développer une vision à la fois globale et détaillée de la protection contre les grands risques de la vie, du point de vue des populations couvertes, au-delà des chiffres de production collectés par l'ACPR. Des relations nouvelles pourraient être établies en ce sens avec les opérateurs privés, dont j'ai souhaité que l'importance soit reconnue à travers un élargissement du champ de cette commission à l'ensemble des services aux publics (au-delà des seuls services publics).

Florence AUDIER

Il est intéressant que l'accent ait été mis, de manière relativement inédite, sur la lisibilité des statistiques produites. Cet enjeu est particulièrement important vis-à-vis des comparaisons internationales, alors que nombre d'entre-elles sont tronquées, mal faites voire truquées, sur des sujets parfois très sensibles tels que le niveau éducatif. Il conviendrait de donner un mode d'emploi des comparaisons internationales, dans le domaine de la pauvreté notamment, pour éviter la répétition d'un certain nombre de confusions dans leur interprétation.

.VI Présentation des avis du moyen terme du Cnis 2019-2023

Yara MAKDESSI, Cnis

Neuf propositions d'avis portant sur cinq grandes thématiques ont été élaborées pour la commission. Par rapport au moyen terme précédent, une attention plus marquée a été portée au champ de la justice et de la sécurité, avec trois propositions d'avis. De manière transversale, l'accent a par ailleurs été mis sur l'observation des parcours, la complémentarité des sources (pour permettre des appariements entre données administratives et données d'enquêtes) et les perspectives de comparaisons internationales.

.a Rubrique « Santé et social »

Dans le champ de la santé et du social, un premier avis a été élaboré autour de l'observation des parcours des personnes âgées. Lors de la réunion d'octobre 2017 de la commission, un panorama des sources disponibles autour de cette thématique a été présenté. A cette occasion, l'accent a été mis sur la nécessité d'un meilleur suivi des parcours, pour aborder les problématiques liées à l'accompagnement des personnes âgées et plus particulièrement des personnes âgées dépendantes. Alors que le thème de la dépendance pourrait faire l'objet d'une nouvelle loi en 2019, l'enjeu serait de mieux éclairer, du point de vue des usagers, le rôle et la cohérence des services d'accompagnement. L'avis proposé appellerait ainsi une meilleure

compréhension des processus d'entrée et de sortie de la dépendance, de la complémentarité de l'offre d'accompagnement des personnes âgées dépendantes, des besoins d'aide et d'accompagnement des personnes âgées dépendantes et du fonctionnement des différents types d'accompagnement proposés. Cet avis permettrait également de répondre aux préoccupations exprimées dans le cadre de la consultation publique autour, d'une part, de la prévention de la dépendance et des risques d'isolement des personnes âgées et, d'autre part, de la nécessaire prise en compte dans le cadre de l'observation des conditions de vie des personnes âgées des enjeux liés à la vulnérabilité, à la pauvreté, au maintien à domicile et à la qualité des services d'accompagnement.

Lecture du projet d'avis n°1. Observer les parcours des personnes âgées

Le Cnis constate que l'observation des processus conduisant à la perte d'autonomie des personnes âgées est insuffisamment traité. Le Conseil soutient le développement d'un dispositif d'observation longitudinal permettant de repérer les entrées en situation de dépendance et d'en analyser les déterminants. Ce dispositif d'observation devra aussi permettre de suivre la manière dont les personnes dépendantes sont accompagnées par les services et les aides dont elles bénéficient compte tenu de leur état de santé.

Un second avis a ensuite été élaboré autour du non recours aux droits sociaux. En 2014, des discussions au sein de la commission avaient permis de pointer des difficultés de mesure du non recours aux prestations. L'accent avait également été mis sur la nécessité de mieux comprendre les raisons de ce non recours – l'Observatoire des non recours aux droits et aux services (Odenore) ayant souligné l'incidence de la diversité et de la complexité des dispositifs. L'avis proposé appellerait la mobilisation de données pour mieux mesurer le non recours aux prestations sociales et de santé (et plus largement aux droits, y compris s'agissant de l'aide juridictionnelle), les éventuels déterminismes associés, ainsi que les conséquences pour certaines catégories de population. Cet avis permettrait également de répondre aux préoccupations exprimées dans le cadre de la consultation publique concernant la lutte contre les discriminations et les inégalités sociales.

Lecture du projet d'avis n°2. Mesurer le non recours aux droits sociaux

Le non recours aux aides et prestations sociales, lorsqu'il est important, est une source majeure d'inefficacité des politiques de protection sociale. Le Cnis encourage vivement la poursuite des travaux visant à repérer et caractériser les situations de non recours, à en mesurer l'étendue afin d'analyser leur rôle dans la persistance des situations de fragilité sociale.

Louis ERB

De manière transversale, s'agissant de lutter contre les discriminations et les inégalités, y compris entre les femmes et les hommes, le Cnis pourrait insister sur le besoin de développer des statistiques genrées. Le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes a formulé des préconisations en ce sens dans le cadre de son rapport « Investir dans l'organisation administrative et institutionnelle du droit des femmes » publié en juillet 2017. En 2013, Sophie Ponthieux, dans un rapport sur les statistiques publiques, avait déjà insisté sur l'importance de porter systématiquement attention à la pertinence d'un traitement neutre ou sexué des questions ou phénomènes abordés.

Si 49 % des ayant-droit du RSA sont des femmes, 96 % des femmes touchant le RSA bénéficient d'une prestation majorée liée à la parentalité. Au niveau des retraites, les femmes conservent des pensions en moyenne inférieures de 39 % à celles hommes. En matière d'éducation, les parcours scolaires demeurent ségrégués selon le genre. Dans l'ensemble des thématiques couvertes par le moyen terme, l'accent nécessiterait ainsi d'être mis sur la mesure des inégalités entre femmes et hommes.

Cédric AFSA

Cet enjeu pourrait faire l'objet d'un avis général ou être explicité dans celui faisant déjà référence aux inégalités et à la diversité des situations.

Bernard SUJOBERT

L'objectif ambitieux de repérer les entrées en situation de dépendance pourrait nécessiter la mobilisation de données des services sociaux, au niveau des collectivités locales notamment. Pour ce qui est d'identifier les déterminants de l'entrée en dépendance, un dispositif d'enquêtes pourrait permettre, au-delà du suivi longitudinal à travers les données administratives, de distinguer les effets liés à l'âge de ceux liés à des causes antérieures (accidents, conditions de travail, etc.).

Au niveau du projet d'avis n°2, il est satisfaisant de constater que l'accent est désormais mis sur le « non recours » et non plus sur la « fraude ». Du reste, les enjeux liés à la complexité des démarches pourraient être explicités.

Patrick AUBERT, Drees

S'agissant de suivre les situations de dépendance, le panel ENEAS a vocation à permettre d'étudier les parcours des personnes, en s'appuyant sur une remontée des données des conseils départementaux concernant les bénéficiaires de l'APA et de l'ASH, ainsi que des appariements avec d'autres données administratives. Sur ce thème, des enquêtes restent néanmoins nécessaires, en vue notamment d'appréhender les informations qui ne sont pas disponibles dans les données administratives, comme les limitations fonctionnelles ou les restrictions d'activités des personnes. Après les enquêtes Handicap-Santé (2008-2009) et CARE (2015-2016), une enquête Autonomie est prévue en 2021-2022. Cette enquête pourrait être enrichie par des appariements avec des données administratives. Cependant, de tels appariements ex-post demeurent lourds et coûteux. Une piste pourrait donc être de rendre plus facile ces appariements en réalisant des enquêtes échantillonnées dans les panels longitudinaux. Nous y réfléchissons – la prochaine remontée quadriennale des données des conseils départementaux étant appelée à intervenir en 2021.

Pierre-Yves GEOFFARD

Au-delà de l'ouverture des données, l'accent pourrait effectivement être mis sur l'ouverture des échantillons et des plans de sondage. En pratique, il pourrait être plus facile de réaliser une enquête sur un échantillon déterminé à partir d'une source administrative que de retrouver les données administratives correspondant à l'échantillon d'une enquête.

Cédric AFSA

L'avis n°1 ferait référence à un dispositif d'observation à caractère longitudinal, dont il appartiendrait aux producteurs de déterminer les composantes.

Une réflexion est par ailleurs en cours au sein du Cnis sur la répartition des sujets entre les commissions. L'ensemble des enquêtes en population générale, dont l'enquête Handicap, pourraient ainsi être traitées par la commission « Démographie et questions sociales ».

Luc-Henry CHOQUET

Sur le thème de la dépendance, les travaux de recherche menés il y a une quinzaine d'années avaient mis en évidence des différences considérables de mobilisation en fonction des départements. A cet égard, une analyse des parcours à l'échelle territoriale pourrait susciter une certaine émulation entre les départements.

Pierre-Yves GEOFFARD

La nécessité de faire explicitement référence aux inégalités de genre a été pointée.

Je me réjouis également de la montée en puissance du thème du non recours. Ce thème, déjà évoqué à de nombreuses reprises au sein de cette commission, par les producteurs comme par les utilisateurs de la statistique publique, fait désormais l'objet d'un portage politique au plus haut niveau. Le Président de la République a ainsi fait de la question du non recours un véritable enjeu pour lutter contre la pauvreté. Profitons donc de cette congruence – la compréhension des mécanismes de non recours étant au moins aussi importante que la mesure de la fraude.

.b Rubrique « Retraite »

Yara MAKDESSI

Compte tenu des évolutions en cours du système de retraite, l'avis proposé insisterait sur la nécessité de veiller à la continuité du système d'information statistique sur les retraites.

*Lecture du projet d'avis n°3. **Veiller à la continuité du système d'information statistique sur les retraites***

Le Cnis prend note des évolutions importantes des systèmes de retraites qui sont annoncées. Il demande que les transformations subséquentes des systèmes d'information sur les retraites préservent la production des données à

usage statistique et assurent la continuité dans le temps des informations, pour tous les régimes de retraite y compris ceux de la fonction publique.

Bernard SUJOBERT

Peut-être conviendrait-il, pour privilégier une formulation plus neutre, de prendre note des « intentions » de modifications importantes du système de retraite.

En parallèle, le Cnis pourrait indiquer sa volonté d'exercer une véritable « vigilance » quant aux impacts des adaptations du système d'information. L'enjeu serait que les préoccupations à cet égard puissent être exprimées rapidement, le cas échéant en amont des modifications.

L'avis nécessiterait par ailleurs de faire référence à l'ensemble de régimes, sans pointer particulièrement ceux de la fonction publique.

Cédric AFSA

L'objectif serait bien de pouvoir reconstituer, dans le cadre d'un régime universel, une information sur les régimes précédents, dont ceux de la fonction publique. Sans cette continuité, l'observation statistique pourrait être interrompue, avec un enjeu pour l'évaluation des politiques publiques.

Bernard SUJOBERT

Cet enjeu pourrait être explicité sans pointer une catégorie particulière.

Pierre-Yves GEOFFARD

De manière relativement inédite, la création d'un nouveau régime de retraite pourrait être l'occasion de prévoir, dès l'origine, un système d'information permettant une utilisation statistique des données. En pratique, nombre de données de gestion sont aujourd'hui difficiles à utiliser à des fins statistiques faute d'avoir été prévues pour. Cet élément gagnerait donc à être intégré au cahier des charges du système d'information du nouveau régime de retraite. L'avis pourrait expliciter davantage cet enjeu.

Cédric AFSA

Cet enjeu pourrait faire l'objet d'un avis général, mentionnant explicitement le cas du système d'information sur les retraites.

Pierre-Yves GEOFFARD

Dans un contexte d'utilisation croissante des données administratives pour alimenter la statistique publique, l'accent nécessiterait d'être mis sur l'importance de concevoir et de structurer les systèmes d'information pour permettre leur utilisation à des fins statistiques. Le cas échéant, cette préoccupation pourrait effectivement faire l'objet d'un avis général.

Françoise MAUREL

Les systèmes d'information ont vocation à être déterminés par les administrations. Un avis général pourrait néanmoins insister sur l'importance d'assurer la continuité de la production statistique, alors que le système d'information fiscal est également appelé à être affecté par la suppression de la taxe d'habitation.

Patrice DURAN

Je serais favorable à cette remontée de l'avis n°3 au niveau des avis généraux.

Bernard SUJOBERT

A cette occasion, un avis spécifique supplémentaire relatif à la santé au travail pourrait être inséré. Ce sujet a notamment été abordé lors de la rencontre du Cnis du 2 juillet 2018.

Cédric AFSA

Un avis devrait être consacré à ce thème par la commission « Emploi, qualification et revenus du travail ».

Patrick AUBERT

Dans le cadre des travaux sur les systèmes d'information, le réflexe devrait être d'associer les statisticiens, ce qui n'est pas toujours le cas aujourd'hui. Il pourrait être intéressant d'insister sur ce point.

L'accent nécessiterait par ailleurs d'être mis sur la nécessité de prévoir les possibilités d'appariement – la réalisation d'appariements nécessitant un réel accès aux données, au-delà des tableaux publiés par les organismes gestionnaires. Dans le champ des retraites, l'objectif serait ainsi de pouvoir croiser les données des régimes avec celles relatives à d'autres dimensions telles que la dépendance.

Ces possibilités impliquent que les statisticiens puissent avoir accès à des données identifiantes, et pas uniquement à des données pseudonymisées.

.c Rubrique « Education »

Yara MAKDESSI

Dans le champ de l'éducation, un premier avis a été élaboré sur le suivi du parcours des jeunes dans le système éducatif. Cet avis s'inscrirait dans la continuité d'un avis du moyen terme 2004-2008, appuyant la création d'un identifiant unique attribué dès l'école maternelle ou élémentaire. A partir de cet identifiant unique créé en 2012, le Cnis encouragerait une analyse des trajectoires des élèves et des étudiants (en croisant différentes dimensions pédagogiques et géographiques, voire en établissant des comparaisons entre académies), ainsi qu'un suivi des jeunes durant l'ensemble de leur cursus scolaire (études supérieures comprises). Cet avis répondrait également aux préoccupations exprimées dans le cadre de la consultation publique concernant le manque d'information sur les trajectoires scolaires.

Lecture du projet d'avis n°4. Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif

Le Cnis réaffirme l'importance qu'il accorde au suivi des parcours des élèves, des apprentis et des étudiants, rendu possible par la mise en place de l'identifiant national élève (INE). Il soutient la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), et la Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (Sies) dans l'élaboration d'un tel système d'information, qui permettra de produire des indicateurs détaillés sur des moments clés des parcours (sortie du système éducatif, passage dans l'enseignement supérieur, notamment). Il demande à être régulièrement informé de l'avancée du dispositif.

Un second avis porterait sur l'amélioration de la connaissance du personnel de l'Education nationale. En 2015, la commission avait notamment regretté que les statisticiens n'aient pas accès à des informations de qualité sur la formation continue des personnels de l'Education nationale – cette formation constituant un facteur déterminant de la qualité de l'enseignement. D'autres lacunes dans l'exploitation des systèmes d'information de l'Education nationale ont ensuite été pointées par un rapport de la Cour des comptes, que l'avis proposé encouragerait à combler.

Lecture du projet d'avis n°5. Améliorer la connaissance du personnel de l'Éducation nationale

Le Conseil encourage l'exploitation des systèmes d'information sur les personnels de l'éducation nationale dans l'objectif d'un meilleur suivi de leurs trajectoires et, en conséquence, d'une meilleure connaissance de leur mobilité géographique et professionnelle. L'attention devra notamment être portée sur le parcours de formation des enseignants.

Florence AUDIER

La mise en place de Parcoursup a montré à quel point le débat public pouvait être perturbé par des connaissances lacunaires. Certains affirmaient que 60 % des étudiants échouaient à obtenir leur licence dans le temps prescrit, quand d'autres ramenaient ce pourcentage à 10 %. L'avis n°4 nécessiterait donc de faire référence à un objectif « d'éclairer le débat public » à travers une meilleure connaissance des parcours.

Cédric AFSA

Cet objectif me semble être affiché implicitement par l'ensemble des avis du Cnis. Du reste, se pose ensuite la question de l'usage fait par les uns et les autres des statistiques produites.

Autour de l'exemple évoqué, des études sont déjà réalisées par le Sies, sur le taux d'échec en 1^{ère} année des bacheliers professionnels notamment.

Florence AUDIER

S'agit-il de mesurer un taux d'échec instantané ou définitif ? Comment prendre en compte les réorientations ? Sans prise en compte de ces dimensions, le débat public ne saurait être éclairé.

Cédric AFSA

Les appariements à partir de l'identifiant unique devraient apporter des informations concernant les réorientations. L'avis du moyen terme 2004-2008 visait ainsi une meilleure connaissance des parcours individuels et des disparités territoriales en matière d'orientation et d'affectation. Alors que les politiques d'orientation et d'affectation demeurent différentes d'une académie à l'autre, l'enjeu serait de mettre en place des indicateurs de parcours actualisables chaque année, pour permettre un meilleur pilotage par les décideurs publics. En parallèle, l'enjeu serait de permettre une analyse plus fine des parcours et de leurs déterminants, y compris à l'échelle territoriale. Des appariements avec Parcoursup devrait également permettre de mieux comprendre l'influence du parcours scolaire sur les vœux d'orientation. L'objectif serait ainsi de construire, en s'appuyant sur l'INE, un système d'information permettant d'étudier beaucoup plus finement les trajectoires au sein du système éducatif.

Florence AUDIER

Le pilotage des politiques publiques semble aujourd'hui s'appuyer sur des informations parcellaires voire tronquées. Dans un domaine aussi sensible, il conviendrait donc d'éclairer le débat public, sans nécessairement attendre de pouvoir analyser les parcours des élèves entrés en CP en 2012.

Cédric AFSA

Le système d'information mis en place ne reposerait pas sur un suivi de cohorte. Les appariements devraient permettre de suivre les parcours à n'importe quel âge.

Luc-Henry CHOQUET

Pour la PJJ, le projet d'avis n°4 apparaît précieux. En effet, la PJJ ne dispose actuellement que d'informations extrêmement lacunaires sur les trajectoires et les parcours scolaires des mineurs déscolarisés, qui constituent une bonne partie des mineurs pris en charge.

Louis ERB

Les décideurs publics ne s'appuient effectivement pas suffisamment sur la statistique publique pour mettre en œuvre leurs réformes. On constate ainsi que les données sur APB n'étaient pas évaluées, avant même la remise en cause du dispositif. Plus généralement, on observe un manque d'information et de partage des données sur l'enseignement supérieur et à la recherche.

La CGT a par ailleurs toujours plaidé pour une fusion entre la Depp et le Sies. Nous nous félicitons donc des rapprochements en cours entre les deux SSM, autour de l'identifiant unique notamment. Du reste, l'avis n°4 nécessiterait de souligner le caractère novateur de l'identifiant national élève par rapport à l'identifiant national étudiant. Cet avis nécessiterait par ailleurs d'insister sur le fait que l'INE devrait permettre de gagner en précision dans le suivi des trajectoires, y compris à l'échelle d'établissements, de filières ou de territoires. Les enjeux de suivi de l'attribution de l'INE, dans l'enseignement supérieur notamment, pourraient également être évoqués, au regard des difficultés encore rencontrées pour affecter les INE dans certaines écoles publiques (le cas échéant du fait de la présence d'étudiants étrangers). Enfin, cet avis pourrait rappeler l'importance de développer l'accès aux données de la Depp et du Sies pour les chercheurs.

Le projet d'avis n°5, quant à lui, apparaît réducteur dans les thèmes envisagés. La formation continue, bien qu'ayant constitué l'angle d'attaque de ce sujet, n'y apparaît plus explicitement. Parmi les éléments des systèmes d'information de l'Education nationale qui nécessiteraient d'être mieux appréhendés, on pourrait également citer : la rémunération et le pouvoir d'achat – l'OCDE estimant nécessaire une remise à niveau des rémunérations des personnels de l'Education nationale –, les conditions de travail, l'exercice des fonctions, les données de concours, etc. Cet avis exclut par ailleurs le champ de l'enseignement supérieur et de la recherche, dont les effectifs représentent pourtant près de 220 000 agents et se caractérisent par une précarité en forte augmentation, avec désormais 35 % de personnels contractuels dans la sphère publique. A cet endroit, il convient de noter que le Sies ne dispose pas, au contraire de la Depp, d'un bureau d'études statistiques dédié aux personnels et continue de s'appuyer sur des données administratives relevant des services de gestion des ressources humaines de l'enseignement supérieur et de la recherche. S'agissant d'améliorer la connaissance globale des personnels du champ de l'éducation, l'avis n°5 nécessiterait également de prendre en compte le fait que les effectifs des établissements, des académies et des ministères du champ de l'éducation intègrent aussi des personnels administratifs, techniques ou spécialisés, au-delà des enseignants. Enfin, cet avis pourrait insister sur la nécessité de développer les liens entre les SSM du champ de l'éducation et celui des collectivités territoriales – le budget consacré à

l'enseignement par les collectivités territoriales, dans le cadre de la gestion des collèges et lycées, s'élevant chaque année à près de 37 milliards d'euros.

Adrien FRIEZ, DGAFP

Le SSM de la fonction publique produit également des statistiques concernant les ressources humaines des administrations territoriales, hospitalières ou d'Etat incluant donc les personnels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. En outre, de nombreuses informations peuvent être retrouvées dans les bilans sociaux de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le bilan social de l'Education nationale, bien que ne relevant pas de la statistique publique, est largement fabriqué à partir de données contrôlées par la Depp. Le rapport annuel sur l'état de la fonction publique fournit par ailleurs un certain nombre d'informations sur les personnels de la fonction publique, sur la part des personnels contractuels dans les différentes fonctions publiques notamment. D'autres travaux du SSM consacrés à des thématiques telles que la mobilité ou la formation resituent également l'Education nationale au sein de la fonction publique.

Cédric AFSA

Le projet d'avis n°5 mentionne bien le thème de la formation, sans le réduire à la formation continue. Un rapport de la Cour des comptes avait ainsi pointé une absence de suivi des parcours de formation des enseignants.

Pierre-Yves GEOFFARD

L'avis pourrait faire référence à la formation initiale et continue.

Cédric AFSA

Autour des rémunérations, des progrès ont été réalisés à travers le système d'information sur les agents des services publics (SIASP), s'agissant notamment d'effectuer des comparaisons des enseignants avec les agents de la fonction publique. Autour des conditions de travail, les enquêtes menées par la Dares intègrent de plus en plus les trois versants de la fonction publique. Dans le cadre de l'avis n°5, l'enjeu serait davantage de mettre l'accent sur les sources d'information faisant encore cruellement défaut, dont celles concernant les actions de formation des enseignants en poste.

Nathalie CARON, Depp

Au-delà de la formation continue, l'objectif est de développer un suivi longitudinal du parcours des personnels de l'Education nationale, qu'ils soient enseignants ou non. Dans ce cadre, un éclairage nécessiterait notamment d'être apporté sur la titularisation des personnels contractuels et de façon générale sur la carrière des enseignants.

Adrien FRIEZ

Dans le cadre du rapport annuel 2017 sur l'état de la fonction publique, une étude sur le devenir des personnels contractuels, y compris dans l'Education nationale, a été publiée.

.d *Rubrique « Justice et sécurité »*

Yara MAKDESSI

Trois avis liés et complémentaires ont été élaborés dans le champ de la justice et de la sécurité.

Un premier avis porterait sur l'évolution du système d'information relatif aux données sur la sécurité. Cet avis s'inscrirait dans le prolongement des réflexions menées dans le cadre de la rencontre du Cnis de septembre 2016 sur le thème des statistiques de l'insécurité. Dans le cadre de la refonte envisagée, l'enjeu serait de permettre un meilleur suivi des trajectoires pénales et de compléter les données administratives par des données d'enquêtes. Le nouveau système d'information ainsi mis en place pourrait également permettre de répondre aux préoccupations exprimées dans le cadre de la consultation publique quant à la faiblesse des données concernant les violences subies durant l'enfance et les violences intrafamiliales.

Lecture du projet d'avis n°6. Faire évoluer le système d'information relatif aux données sur la sécurité

Le Conseil souhaite que les services statistiques en charge de la sécurité intérieure et ceux de la justice mettent chacun en place un identifiant individuel, notamment dans le cadre de la dématérialisation de la procédure pénale, afin, d'une part, de suivre les parcours des personnes, et d'autre part, d'enrichir les informations d'origine administratives par des données d'enquête.

Un deuxième avis a été élaboré pour encourager la mise en place d'une nomenclature unique des infractions. Une telle harmonisation des nomenclatures permettrait de favoriser les comparaisons internationales et d'accroître la lisibilité des données statistiques produites, ce qui irait dans le sens des préoccupations exprimées dans le cadre de la consultation publique.

Lecture du projet d'avis n°7. Favoriser une nomenclature unique des infractions

Le Conseil encourage l'élaboration d'une nomenclature des infractions commune aux systèmes d'information des services en charge de la sécurité intérieure et de la justice, et articulée avec la Classification internationale des infractions à des fins statistiques (International classification of crimes for statistical purposes, ICCS), pour permettre la production de données statistiques harmonisées et favoriser les comparaisons internationales.

Un troisième avis porterait sur le suivi des trajectoires des jeunes en prise avec la justice. Dans le prolongement d'un avis du moyen terme 2014-2018, l'objectif serait d'encourager le ministère de la Justice à poursuivre ses efforts pour améliorer la connaissance des trajectoires pénales, en réactivant un panel existant et en envisageant, à terme, des appariements avec des données d'enquêtes (afin d'obtenir des données socio-démographiques notamment).

Lecture du projet d'avis n°8. Suivre les trajectoires des jeunes en prise avec la justice

Le Conseil soutient la réactivation du panel des jeunes mineurs et l'élargissement de son champ aux jeunes de moins de 26 ans. Ce panel permettra d'améliorer la connaissance sur les phénomènes de récidive et de désistance des jeunes. Il permettra aussi de relier le suivi des affaires pénales et celui des affaires civiles.*

**Processus de sortie de la délinquance*

Luc-Henry CHOQUET

Les trois avis proposés, et notamment l'avis n°8, apparaissent fondamentaux. Si le droit pénal des mineurs a été transformé, il date malgré tout en grande partie de 1945. Sa réforme est un « serpent de mer », bien que constituant un dossier récurrent pour le garde des Sceaux. Dans ce contexte, la DPJJ est aujourd'hui en difficulté pour éclairer le garde des Sceaux sur les trajectoires des mineurs (en tenant compte de la nature des infractions, des antécédents judiciaires, etc.). La DPJJ est par ailleurs dans l'impossibilité de renseigner son rapport annuel de performance, comportant un indicateur de suivi de la récidive des jeunes de 17 ans à la clôture d'une mesure. La DPJJ est également en difficulté pour répondre aux questions parlementaires portant sur des données récentes.

Les évolutions souhaitées dans l'avis n°6 pourraient par ailleurs permettre de faire le lien entre la mise en cause par les forces de police et de gendarmerie et le traitement des affaires par les juridictions.

Bernard SUJOBERT

Dans ce champ, la CGT n'a jamais contesté l'intérêt des enquêtes destinées à compléter les sources administratives. En revanche, la CGT a contesté les modalités de l'enquête CVS. En pratique, cette enquête annuelle s'avère extrêmement lourde et n'est réellement exploitée que par l'ONDRP.

Le système d'information souhaité a-t-il quant à lui vocation à reposer sur un identifiant individuel commun aux deux administrations ? Le cas échéant, l'accent nécessiterait d'être mis sur les procédures de confidentialité à mettre en œuvre. La nécessité toujours plus impérieuse d'assurer la protection des données individuelles, et en particulier la protection des données au caractère « sensible », pourrait du reste faire l'objet d'un avis général.

S'agissant de suivre les trajectoires pénales, ne pourrait-on pas élargir le champ considéré en adressant, au-delà de la seule délinquance des jeunes de moins de 26 ans, les délits économiques, fiscaux et sociaux, les violences faites aux femmes et aux hommes, etc. ?

Christine CHAMBAZ, SSM du ministère de la Justice

L'articulation entre l'avis n°6 et l'avis n°8 apparaît effectivement essentielle. En l'état actuel du droit, nous ne disposons pas des noms et prénoms des personnes dans les fichiers pénaux, ce qui rend très difficile la construction de panels. La mise en place d'un identifiant individuel pourrait résoudre ce problème.

Au-delà du panel spécifique consacré aux jeunes, l'objectif serait par ailleurs d'améliorer le suivi global des parcours pénaux, s'agissant notamment de répondre aux demandes de l'Observatoire de la récidive et de la désistance.

Christine GONZALEZ-DEMICHEL, SSM de la Sécurité intérieure

Le SSM de la sécurité intérieure a été créé il y a 4 ans seulement, sous l'égide de l'Autorité de la statistique publique. Nous nous efforçons depuis de rattraper le retard accumulé, avec l'appui des services du ministère.

Dans le cadre du chantier de la dématérialisation de la procédure pénale, lancé par le Président de la République début 2018, l'objectif serait d'instaurer un continuum du dépôt de plainte jusqu'au jugement. En amont, l'enjeu serait de faire en sorte que les deux SSM concernés travaillent ensemble sur les algorithmes de constitution de leur identifiant individuel, afin que les deux systèmes puissent se parler.

Le SSM de la Sécurité intérieure constitue à la fois des bases de mis en causes et de victimes. Dans ce cadre, le suivi des violences subies durant l'enfance ou intrafamiliales figure parmi les priorités, quel que soit l'âge des victimes.

La délinquance économique et financière est également inscrite dans le périmètre du SSM de la Sécurité intérieure, quel que soit l'âge et le statut des personnes et les modes de remontée des informations (dès lors que ces informations existent). Il en va de même pour la délinquance routière.

Certes, l'enquête CVS est lourde et une réflexion pourrait être engagée sur la réduction de son coût. Néanmoins, il s'agit actuellement de la seule enquête permettant de mettre en évidence l'hétérogénéité des taux de dépôt de plainte : moins de 20 % seulement des violences sexuelles sont enregistrées auprès des forces de sécurité ; les cambriolages ne sont déclarés auprès des forces de sécurité qu'à hauteur de 75 ou 80 % selon les territoires, avec pour conséquence des inégalités fortes entre les populations. Un tel dispositif, compte-tenu des rapprochements qu'il permet avec les sources administratives, demeure indispensable pour améliorer l'efficacité des forces de sécurité et répondre aux besoins de la population en matière de connaissance de l'insécurité. Il ne saurait donc être remis en cause. La question est davantage celle de son évolution, alors que sa maîtrise d'œuvre pourrait être transférée de l'Insee au SSM de la Sécurité intérieure à l'horizon 2022. Nous aurons l'occasion de présenter cette évolution à la commission.

Bernard SUJOBERT

Le développement d'algorithmes pour la constitution d'identifiants individuels ne saurait suffire à nous rassurer – d'autres algorithmes ayant conduit à des échecs. En pratique, l'identifiant individuel des deux systèmes sera-t-il le même ? Peut-être n'est-il pas encore possible d'apporter une réponse sur ce point. Néanmoins, telle est la question posée.

J'estime par ailleurs que le Cnis, dans le cadre de son moyen terme, pourrait mentionner un certain nombre de thèmes à appréhender, dont celui des délits économiques, fiscaux ou sociaux. Le cas échéant, l'objectif pourrait être de faire exister des informations sur ces sujets, méritant autant d'attention que la délinquance des jeunes.

Christine CHAMBAZ

Une telle orientation porterait davantage sur les études à mener que sur la construction des systèmes d'information. En pratique, nous disposons déjà d'un certain nombre d'informations sur les infractions économiques et financières faisant l'objet d'un traitement judiciaire.

Bernard SUJOBERT

Une articulation entre statistiques et études pourrait être encouragée, en cohérence avec les missions de la statistique publique.

Cédric AFSA

L'objectif premier de l'avis n°6 serait d'aboutir à la création d'un identifiant unique. Dans le champ de l'éducation, la première étape a ainsi été de créer l'INE, avec toutes les difficultés que cela a pu représenter.

Bernard SUJOBERT

A cet égard, le Cnis a joué un rôle très positif.

Cédric AFSA

Une fois le principe d'un identifiant unique acté, l'objectif devrait être de construire un suivi des trajectoires dans l'ensemble des champs couverts.

Pierre-Yves GEOFFARD

Le Cnis demeurera sans doute vigilant quant à l'unicité de l'identifiant individuel mis en place. Par nature, les avis du moyen terme sont ainsi faits pour être suivis.

Pour ce qui est de mentionner spécifiquement certaines catégories de crimes ou délits, le risque serait de proposer une liste non-exhaustive, qu'il pourrait être difficile de justifier. Du reste, il est probable que la classification ICCS intègre aussi les infractions de nature économique ou financière.

Christine CHAMBAZ

Je confirme que tel est le cas.

.e *Rubrique « Services publics »*

Yara MAKDESSI

Dans ce champ, un projet d'avis novateur a été élaboré autour de la mesure de la satisfaction des usagers des services. Dans le prolongement des réflexions menées dans le cadre de la rencontre du 2 juillet 2018, alors que des baromètres de satisfaction ont déjà été mis en place dans le domaine de la santé, l'objectif serait d'explorer, dans l'ensemble du champ, le potentiel des nouvelles sources de données pour mesurer la qualité perçue par les usagers, ainsi que les déterminants de leur satisfaction. Dans le cadre de la consultation publique, l'importance de mesurer la qualité des services publics et la satisfaction de leurs usagers a été confirmée. Cet avis rejoindrait également les objectifs fixés par l'avis n°1, s'agissant de prendre en compte le point de vue des personnes âgées sur la qualité des services dont elles bénéficient.

*Lecture du projet d'avis n°9. **Mesurer la satisfaction des usagers des services***

Le Conseil invite les services producteurs à engager un travail d'expertise sur les nouvelles sources de données dans le but de mesurer le degré de satisfaction des usagers des services publics sur la qualité des services qu'ils reçoivent.

Louis ERB

Avant de s'intéresser aux nouvelles sources de données à mobiliser, il conviendrait déjà de définir précisément ce que pourrait être la mesure du « degré de satisfaction des usagers des services publics ». S'agira-t-il de recueillir des avis objectifs ou subjectifs ? Des questionnaires de satisfaction seront-ils utilisés ? Cette mesure ne semble pas avoir fait l'objet, en France, de beaucoup d'études.

Pour mesurer l'efficacité des politiques publiques, l'approche semble être plus concrète, s'agissant de mesurer la correspondance entre les bénéficiaires et le public cible, l'accès aux prestations ou encore l'utilisation de l'argent public.

Quoi qu'il en soit, la CGT ne serait guère favorable à l'adoption d'un avis reposant sur un indicateur de satisfaction non défini à ce stade et des sources de données non identifiées à ce stade.

Cédric AFSA

La mesure de la satisfaction fait l'objet d'une littérature abondante et ne cessant de croître, dans le sillage des travaux sur l'économie du bonheur notamment. Quoi qu'il en soit, il pourrait être utile de s'intéresser aussi au ressenti des usagers, au-delà de la mesure objective de leur situation. L'enjeu serait ensuite de pouvoir confronter ce ressenti avec des caractéristiques plus objectives. Dans cette optique, l'avis n°9 recommanderait une démarche d'expertise, ce qui permettrait d'incarner l'avis général consacré à l'utilisation des nouvelles sources de données. Cette démarche consisterait à expertiser et à documenter la qualité des nouvelles sources de données potentiellement mobilisables.

Pierre-Yves GEOFFARD

La qualité des services publics est une question importante. Je serais donc favorable à l'adoption de cet avis, en soulignant que les indicateurs de satisfaction des usagers ont vocation à être complétés par d'autres indicateurs de la qualité du service. Dans les systèmes de soins, le ressenti des usagers peut ainsi être vu comme une des composantes de la qualité du service, en complément des résultats cliniques ou biologiques.

Du reste, il est vrai que la satisfaction peut être complexe à mesurer. A cet égard, le terme « degré de satisfaction » pourrait être inadapté.

Patrice DURAN

L'objectif pourrait être de « mesurer la satisfaction ».

Pierre-Yves GEOFFARD

Fixer comme objectif de « définir et mesurer la satisfaction » pourrait appeler une réflexion sur les nouvelles sources de données, mais aussi sur la manière de mesurer de la satisfaction. Le Cnis aurait vocation à soutenir une telle démarche, aussi complexe soit-elle. Au regard des enjeux, une telle démarche gagnerait également à être poursuivie sous la vigilance du Cnis.

Patrick AUBERT

La mesure du ressenti des usagers pourrait susciter d'autres attentes chez les utilisateurs de la statistique publique. Certains pourraient en attendre la création d'un « trip advisor » des établissements ou services publics. Il conviendrait de signifier clairement que tel ne serait pas le sens de la démarche.

Luc-Henry CHOQUET

Dans le domaine de la PJJ, les relations sont tellement étroites entre le mineur et l'éducateur, que la satisfaction de l'utilisateur ne saurait être envisagée indépendamment du plaisir au travail du professionnel.

Patrice DURAN

Il conviendrait de lever une ambiguïté dans le débat autour de la mesure de la satisfaction. L'analyse des politiques publiques crée une rupture entre la production des organisations publiques et la qualité des politiques publiques. En pratique, une politique peut très bien susciter la satisfaction des usagers et être inopérante. Il est normal que les administrations observent une logique de production. Cependant, la gestion publique ne saurait se résumer à cela. S'il apparaît important de mesurer la satisfaction des usagers vis-à-vis de la production des services publics, cette mesure ne saurait avoir pour objet d'évaluer les politiques publiques.

Louis ERB

La CGT insiste depuis longtemps sur la nécessité de mesurer la qualité des services publics, le cas échéant pour envisager les moyens de l'améliorer. Dans cette optique, une démarche méthodologique nécessiterait effectivement d'être mise en œuvre, en insistant sur la complémentarité entre les mesures de la satisfaction et les mesures objectives. L'enjeu serait notamment d'éviter le développement de pratiques ou de phénomènes ne permettant pas une réelle mesure de la qualité des services (mesure de la satisfaction pour compenser la suppression de la hiérarchisation des vœux dans Parcoursup, autocensure plus importante des femmes accédant à un premier emploi vis-à-vis de leur niveau de rémunération, etc.).

Pierre-Yves GEOFFARD

Ceci clôt notre discussion sur les avis du prochain moyen terme.

Cédric AFSA

L'intégration d'un avis général sur la continuité des systèmes d'information entrainerait-il une reformulation de l'avis n°3 relatif aux retraites ?

Bernard SUJOBERT

La question a été posée à partir du cas spécifique des retraites. Il conviendrait donc de conserver en l'état l'avis n°3, quitte à ce qu'il soit légèrement redondant, pour ne pas noyer le cas du système d'information sur les retraites dans un discours trop général.

L'attention portée aux inégalités entre femmes et hommes pourrait en revanche faire l'objet d'un chapeau général.

Conclusion

Pierre-Yves GEOFFARD

J'achève mon second et dernier mandat de président de commission du Cnis. A cette occasion, je souhaiterais remercier l'ensemble des participants aux travaux de cette commission et de la formation que j'ai présidée précédemment, qu'ils soient producteurs ou utilisateurs de statistiques publiques. Je souhaiterais également remercier les nombreux intervenants ayant apporté leur contribution, les rapporteurs avec lesquels j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler, les présidents successifs du Cnis qui m'ont fait confiance, ainsi que l'ensemble des services du Cnis. J'ai également une pensée particulière pour Dominique Allain, qui a été très impliquée dans le fonctionnement de cette commission.

J'ai beaucoup appris au sein de cette commission. J'ai également le sentiment que nos échanges ont permis de faire progresser le débat autour de certains enjeux. Sans dresser un bilan, je rappellerai quelques étapes marquantes de nos travaux.

Autour du chantier de l'INE, la commission a contribué à décriper des acteurs soutenant tous des positions légitimes et à dissiper une confusion entre statistique et fichage. Sur ce point, notre travail pédagogique a été exceptionnel et a permis de débloquent la situation.

Dans le champ de la justice et de la sécurité, nous pouvons nous réjouir d'une évolution importante des dispositifs, avec la création du SSM de la sécurité intérieure et la montée en puissance, en bonne intelligence avec l'ONDRP, du SSM de la justice.

Autour des questions de santé, qui constituent la première préoccupation des Français, le Cnis continuera à suivre, en lien avec l'INDS, la mise en place du SNDS – l'INDS ayant désormais en charge d'examiner la production et l'accès aux données de santé du SNDS. Il est important que l'ouverture des données de santé ait ainsi été engagée et se poursuive.

L'enquête CVS aura également été source de débats extrêmement riches.

Merci à toutes et tous et bonne continuation.

Patrice DURAN

Au nom du Cnis, je souhaiterais remercier Pierre-Yves Geoffard pour son engagement et son implication dans les travaux du Conseil.

La séance est levée à 17 heures 35.

LISTE DES DOCUMENTS

Également disponibles et téléchargeables sur le site Cnis.fr

Documents préparatoires

- [Projet avis moyen terme 2019-2023 - Commission Services publics, Services aux publics](#)
- [Projet d'enquête pour avis d'opportunité](#)
- [Demandes d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951](#)

Documents complémentaires

- [Présentation de l'enquête sur l'activité des jeunes en dehors du collège - Depp et Injep](#)
- [Présentation de Clément Carbonnier - Diaporama](#)
- [Présentation des avis Moyen Terme 2019-2023 - Diaporama](#)
- [Elaboration du Moyen terme 2019-2023 - Diaporama](#)
- [Projet avis moyen terme 2019-2023 - Validés par le président de la Commission Services publics, Services aux publics](#)

AVIS « 7BIS »
[A télécharger sur le site du Cnis](#)

Avis sur les demandes d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951

Formulées par la Direction de la Recherche de l'Évaluation, des Études et des Statistiques (DREES) du ministère des Solidarités et de la Santé.

- à des données concernant les systèmes d'information RESID-EHPAD et RESID-ESMS détenues par la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM)
- à des données concernant les systèmes d'information ESCULAPE détenues par la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO)

Formulées par la Sous-direction de la statistique et des études, Service de l'expertise et de la modernisation, Secrétariat général du ministère de la Justice

- à des données issues de Cassiopée détenues par la Direction des Services judiciaires du ministère de la Justice
- à des données issues de Wineurs détenues par la Direction des Services judiciaires et la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse du ministère de la Justice

Formulée par l'Observatoire Économique de la Défense, service statistique ministériel de la Défense, Direction des affaires financières / QEFI, SGA, du ministère des Armées

- à des données concernant la Banque de Données des Ressources Humaines (BDRH) détenues par la DRH-MD du ministère des Armées

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Avis d'opportunité d'enquête

Enquête sur les activités des jeunes en dehors du collège



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les activités des jeunes en dehors du collège

Type d'opportunité : enquête nouvelle

Périodicité : ponctuelle

Demandeur : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), Institut national de la Jeunesse et de l'Éducation populaire (Injep), Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Au cours de sa réunion du 10 octobre 2018, la commission « Services publics et services aux publics » a examiné le projet d'enquête sur les activités des jeunes en dehors du collège.

L'Institut de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep), qui porte le service statistique ministériel en charge de la Jeunesse et des Sports, est à l'origine de cette demande afin de répondre aux besoins d'information dans ces domaines.

L'enquête sur les activités des jeunes en dehors du collège s'insère dans le dispositif du panel d'élèves entrés pour la première fois au cours préparatoire en septembre 2011 que la DEPP suit depuis cette date. La collecte est prévue d'avril à juillet 2019, au moment où les élèves à l'heure de cette cohorte auront atteint la classe de quatrième.

Cette enquête a pour objectif principal de mesurer et de mieux comprendre les activités auxquelles les jeunes consacrent leur temps en dehors du collège. La mise en rapport des informations sur les activités et les pratiques des jeunes en dehors du collège avec l'information très riche dont on dispose par ailleurs sur le milieu familial et la scolarité des jeunes qui font partie du panel 2011 permettra deux types d'analyses. D'une part, elle permettra de mieux comprendre, en mobilisant souvent des informations non mesurées dans les autres enquêtes, les différents facteurs qui pèsent favorablement ou défavorablement sur les pratiques mesurées ici. D'autre part, elle permettra d'étudier les liens que peut entretenir la réussite scolaire avec les activités extrascolaires.

Indépendamment de ce dispositif, elle aura une portée plus générale en permettant de disposer sur la tranche d'âge des 13-14 ans d'informations sur des pratiques qui font l'objet de politiques publiques spécifiques, comme les activités sportives ou l'engagement associatif, et pour lesquelles les données actuellement disponibles concernent essentiellement les populations adultes.

Les thèmes abordés dans le questionnaire de l'enquête sont les suivants : activités physiques et sportives, engagement associatif, occupations pendant les vacances, travail scolaire effectué en dehors du temps strictement scolaire. Sur ces différents aspects, le recueil comportera à la fois des éléments factuels (fréquence, types d'activité, conditions de pratique) mais aussi les représentations que les jeunes peuvent

avoir de ces pratiques. En revanche, les pratiques culturelles, les jeux vidéo et les pratiques télévisuelles ne feront pas l'objet de l'enquête puisqu'elles sont déjà mesurées dans le cadre de l'évaluation des acquis conatifs du panel.

Les élèves entrés pour la première fois au cours préparatoire dans une école publique ou privée à la rentrée scolaire 2011 en France métropolitaine constituent le champ de l'enquête. La collecte est menée auprès des élèves. Les élèves du panel qui ont déménagé dans un département ou une collectivité d'outremer continuent d'être observés.

L'opération de collecte sera réalisée par un prestataire privé, sélectionné dans le cadre d'un appel d'offre ouvert. Les élèves seront interrogés directement dans le cadre d'une enquête multimodale utilisant un questionnaire auto-administré par Internet ou voie postale. En cas de non-réponse, le questionnaire sera passé par téléphone. La durée moyenne de remplissage du questionnaire est estimée à vingt minutes.

L'enquête aura lieu entre avril et juillet 2019. Elle sera articulée en trois phases. Les documents d'enquête – permettant à l'élève de répondre par Internet ou de manière postale – seront remis à sa famille par le principal de collège. En cas de non-réponse, ces documents seront adressés à nouveau directement au domicile de l'élève. Les élèves n'ayant pas répondu seront interrogés par téléphone.

Un comité scientifique de l'enquête sera mis en place et comprendra des chercheurs, des membres des Inspections générales et des directions des ministères de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports concernées. Un comité de pilotage, comprenant les membres de la DEPP et de l'Injep mobilisés par l'enquête, pilotera sa mise en place au quotidien.

Les résultats sont destinés à être mobilisés à la fois par l'ensemble des acteurs qui s'occupent de la pratique sportive et de la jeunesse et par ceux qui participent à la définition de la politique éducative dans l'enseignement scolaire. Par ailleurs, ils ont vocation, à terme, à être mis à disposition des chercheurs avec l'ensemble de l'information recueillie dans le cadre du panel 2011. La première publication est prévue fin 2020.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour l'année 2019.